

Pourquoi réaliser un diagnostic de territoire ?

Le diagnostic de territoire est un outil indispensable à la création d'une bibliothèque ou d'un réseau de bibliothèques et un préalable au projet de fonctionnement :

Il s'agit d'observer les caractéristiques du territoire (et pas seulement les services de lecture publique) et d'utiliser cette observation pour construire une stratégie de développement des services adaptée à la situation locale.

L'intérêt de réaliser le diagnostic du territoire est multiple. Il permet de :

- **Regarder** le territoire selon différents points de vue. C'est une photographie à un instant t : il sert donc d'état de référence indispensable pour l'évaluation *a posteriori* des progrès réalisés grâce aux actions menées.
- **Comprendre** comment s'organise l'activité humaine sur le territoire (sachant que c'est bien cette activité humaine qui conditionne l'offre de service public) ;
- **Apprendre** les acteurs du territoire (actuels ou futurs partenaires)
- **Définir** une stratégie de mise en œuvre des actions qui s'appuie sur les atouts et faiblesses du territoire.
- Sa réalisation conduit à une première **mobilisation** des acteurs.

Comment réaliser un diagnostic de territoire ?

Le diagnostic est un moment d'échange absolument indispensable pour la conduite de tout projet. Aussi n'a-t-il de sens que s'il est partagé par les différents acteurs du projet : l'ensemble des bénévoles et professionnels des bibliothèques, les élus, les personnes ressources du territoire.

Etapas : Pour le suivi, un comité de pilotage est constitué et réuni à chaque grande étape du travail (soit environ 5 fois)

- 1** : validation de la démarche, le calendrier de réalisation et les modalités pratiques de mise en œuvre
- 2** : présentation et validation de l'état de lieux et des résultats de l'enquête et définition des domaines à approfondir
- 3** : présentation et validation du diagnostic / état des lieux (atouts / faiblesses)
- 4** : présentation et validation des scénarios et axes de développement possibles des services lecture publique

Phase II : Projet de mise en réseau intercommunal des services de lecture publique (à partir des axes de développement qui ont émergés du diagnostic).

1 : Rédaction d'une charte / guide du réseau intercommunal de la lecture publique qui définit l'organisation et le fonctionnement du réseau : texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités.

- 2** : Calendrier et fiches actions de mise en œuvre des services mutualisés.

3 : Présentation et validation du projet.

Le comité de pilotage :

Exemple de composition d'un comité de pilotage :

- Les Maires des communes membres ou leur représentant,
- Elu à la culture de la Communauté de Commune
- la Directrice générale des services de la Communauté de Communes
- les professionnelles et bénévoles des bibliothèques/médiathèques du territoire intercommunal
- Un(e) représentant(e) de la Bibliothèque Départementale de Dordogne
- Des usagers des structures de lecture publique du territoire

En complément de ce suivi par le comité de pilotage, il est utile de solliciter régulièrement les personnes référentes, les professionnels et techniciens du territoire pour des séances de travail technique sur des thèmes précis.

Quel lien avec les élus pendant le diagnostic ?

Pour établir un lien entre les élus (de la collectivité et de l'ensemble du territoire) et le diagnostic, il est important d'organiser des réunions d'information, un pré-état des lieux.

Les élus ont une bonne connaissance du territoire et des acteurs et ils ont souvent d'autres responsabilités ou fonctions que celles d'élus, ce qui permet un rayonnement intéressant pour le diagnostic (entreprise, association sportive ou autre, etc.). Dès le diagnostic, il est important d'associer les élus et plus globalement l'ensemble du comité de pilotage afin de recueillir les différents avis des acteurs à impliquer.

Comment collecter les données utiles ?

Trois questions orientent l'ensemble de la démarche et guident le recueil des données :

- Comment est-ce que cela fonctionne ?
- Pourquoi cela fonctionne comme ça ?
- Comment faire pour que cela fonctionne mieux ?

Recenser les informations existantes : Le travail de diagnostic s'appuie dans un premier temps sur les documents existants :

- Notamment le diagnostic de la communauté de communes (ou ceux des anciennes ComCom avant fusion), la charte du Pays.
- Beaucoup d'informations de premier niveau sont publiées sur les sites institutionnels. La première phase du diagnostic consiste à collecter les données pertinentes. Celles-ci ne fournissent pas tous les indicateurs recherchés mais elles constituent une bonne base de départ (attention à la mise à jour des contenus).
- Recensement par commune, avec les mairies par exemple. C'est le maillage le plus fin et le plus fiable mais qui laisse de côté les services ayant peu de relation avec les services municipaux.
- Recensement thématique avec des partenaires locaux spécialisés (structures d'aide à domicile, de petite enfance, associations culturelles ou économiques etc..) qui sont préalablement repérés et associés à la démarche. C'est une méthode complémentaire à l'approche communale.
- Recensement par les institutions départementales ou régionales : chaque grand organisateur de services dispose d'informations. Cette recherche est utile tant d'un point de vue stratégique (information, mobilisation des partenaires) que pour avoir les informations sur les services non présents sur le territoire étudié.
- Toutes ces informations sont recoupées pour être vérifiées.

Dans la majorité des cas, un contact direct avec les services concernés est nécessaire pour compléter et valider les informations.

Contact BDP :

Référent de territoire

Tél : 05 53 02 03 00